



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

QUALITE ET BIEN ETRE ANIMAL

2024

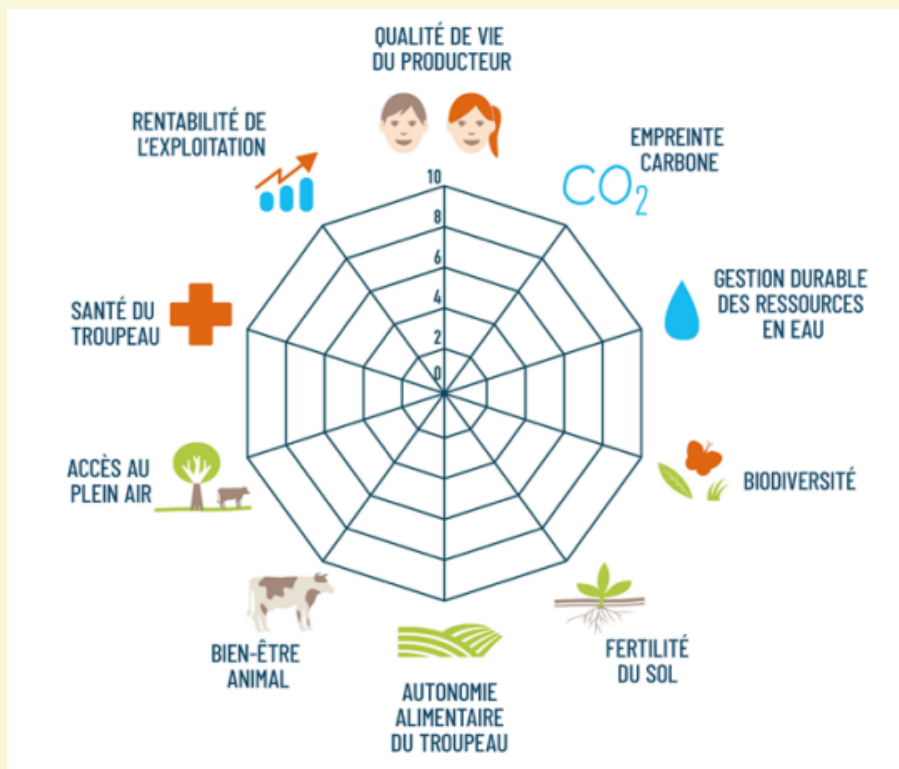


CETTE CHARTE DÉFINIT LES ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES ET COMMUNS DES
PRODUCTEURS SIGNATAIRES.

ELLE REPOSE SUR LA GARANTIE DE L'ORIGINE
FERMIÈRE DES PRODUITS, LE RESPECT DE LA SAISONNALITÉ DES ANIMAUX ET DES
VEGETAUX, LA TRANSPARENCE DES MODES D'ALIMENTATION, DE PRODUCTION
ET DE TRANSFORMATION.

ELLE INTERDIT LA VENTE
DE PRODUITS QUI NE SERAIENT PAS ISSUS DES
FERMES REPRESENTÉES.

PEPITES FERMIERES SE DOTE D'OUTILS DE CONTRÔLE POUR ASSURER SON RESPECT ET EN
CONFIE SON APPLICATION STRICTE ET CONTRACTUELLE AUPRES DE SES CLIENTS
PRODUCTEURS.



ENGAGEMENT 1 :

Nos produits (transformés ou pas) ont une provenance fermière garantie

Seuls les produits fermiers font partie du référencement et sont identifiés (y compris les légumes) au nom et adresse du producteur. Un produit qui est transformé ou conditionné (que ce soit à la ferme ou dans un atelier extérieur) est toujours préparé exclusivement avec de la matière première issue de l'exploitation. Cette matière première doit représenter au moins 30 % en poids ou en valeur du produit final. Les autres constituants proviennent de préférence de producteurs fermiers locaux

ENGAGEMENT 2:

Nos produits sont de saison et élaborés dans une perspective d'agriculture respectueuse de l'environnement

Chaque producteur travaille dans une perspective d'agriculture respectueuse de l'environnement durable ou issue de l'agriculture biologique et respecte la saisonnalité des animaux et des végétaux

ENGAGEMENT 3:

Sécurité Alimentaire et Traçabilité

Chaque producteur respecte les réglementations en vigueur applicables aux produits et s'engage à fournir les documents et certificats qui pourraient être demandés par les services compétents. Chaque producteur est responsable de la traçabilité et de la sécurité alimentaire des produits qu'il présente et livre et ce jusqu'au dernier kilomètre. Chaque producteur met en place un plan de maîtrise sanitaire (PMS).

ENGAGEMENT 4 :

BIEN ETRE ANIMAL GARANTI

Nos fondamentaux : Convaincus que la qualité des produits dépend des conditions d'élevage des animaux et des bonnes pratiques des éleveurs, nous sommes engagés dans une démarche qualité avec nos partenaires, en évaluant santé et bien-être des animaux. Notre politique globale se base sur les cinq bases fondamentales du bien-être animal:

Bien-être physiologique (absence de faim et de soif) : accès à l'eau fraîche et à une nourriture adéquate assurant la bonne santé et la vigueur des animaux.

Bien-être et confort (absence d'inconfort) : environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortables.

Bien-être sanitaire (absence de douleurs, de blessures ou de maladies) : prévention ou diagnostic rapide et traitement

Bien-être comportemental (possibilité d'exprimer les comportements naturels propres à l'espèce) : espace suffisant, environnement approprié aux besoins des animaux et contact avec des congénères.

(absence de peur ou de détresse) : conditions d'élevage et pratiques n'induisant pas de souffrances psychologiques.

Nous axons notre démarche qualité autour de quatre enjeux majeurs liés au bien-être des animaux d'élevages



1. Une prise en compte de la santé animale

- Limiter le recours aux traitements antibiotiques chez les animaux laitiers, communiquer les bonnes pratiques d'utilisation en s'assurant de la présence d'un protocole de soins chez 100 % des éleveurs partenaires, pour un usage raisonné des médicaments vétérinaires.
- Éliminer progressivement la pratique de la caudectomie des vaches laitières jusqu'à son abandon total
- Prendre en charge la douleur des jeunes bovins pendant l'ébourgeonnage avant l'âge de 4 semaines et supprimer la pratique de l'écornage chez les animaux.



2. Une alimentation de qualité, durable et locale

- S'assurer, via les chartes de bonnes pratiques et audits de bien-être animal déployés sur toutes les exploitations, que les vaches, brebis et chèvres (jeunes et adultes) ont bien accès à l'eau et à la nourriture en qualité et en quantités suffisantes. Et ce, en tout temps.
- Vérifier que les veaux disposent d'une alimentation lactée les premières semaines de vie et fibreuse à partir de 2 semaines.
- Recourir à une alimentation animale de qualité spécifique (biologique, sans OGM, ou encore locale en provenance de la zone AOP) en s'appuyant sur des cahiers des charges reconnus.



3. Un accès à l'extérieur garanti

- Favoriser la pratique du pâturage ou du plein air pour toutes les espèces partout où les conditions locales et climatiques le permettent. L'objectif est d'y maintenir au moins un accès à hauteur de 200 jours par an en moyenne, à raison de 6 heures par jour minimum.



4. Un logement confortable

- Garantir un couchage sur litière pour 100 % des élevages lors des périodes hivernales
- Refuser la pratique des vaches à l'attache

